



Saint-Antoine-sur-Richelieu

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-02-03

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 3 février 2026, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement suivant :

**« Règlement n°2024-02-03 modifiant le règlement numéro 2024-02 relatif à la tarification des biens, services et activités de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu »**

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 4 février 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line.

Cynthia Bossé  
Directrice générale et greffière-trésorière